

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 16/04/2021

Cette année encore, près de 46 000 ménages vendéens vont bénéficier du chèque énergie

Le chèque énergie est un dispositif mis en œuvre par l'État pour aider les ménages aux revenus modestes à payer les dépenses d'énergie de leur logement.

Le chèque énergie permet de régler tous les types de dépenses d'énergie du logement :

- les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.) ;
- les charges d'énergie incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'aide personnalisée au logement (APL), aux ménages en situation d'intermédiation locative et à l'ensemble des résidents en EHPAD, EHPA, USLD et Résidences autonomes ;
- certaines dépenses, liées à la rénovation énergétique du logement, réalisées par un professionnel certifié.

Pour régler leurs dépenses, les bénéficiaires peuvent remettre directement leur chèque énergie au professionnel ou utiliser leur chèque énergie en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr

Un dispositif solidaire

Attribué en fonction des revenus et de la composition du foyer, le montant du chèque énergie peut atteindre 277 €.

Un dispositif simple qui ne demande pas de démarche spécifique

Le chèque énergie est attribué sur la base de la déclaration de revenus annuelle. Cette formalité doit avoir été effectuée pour pouvoir bénéficier du chèque énergie, y compris pour des revenus faibles ou nuls.

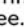
Les bénéficiaires n'ont aucune démarche spécifique à accomplir ; ils reçoivent le chèque énergie à leur nom, à leur domicile une fois par an.

Le calendrier de diffusion des chèques énergie 2021 prévoit pour le département de la Vendée un envoi par courrier entre le 12 et le 23 avril.

Le chèque énergie 2021 sera utilisable jusqu'au 31 mars 2022.

En savoir plus : www.chequeenergie.gouv.fr

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref.communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon